

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Didier ZANINI - Solange BIAGGI représentée par Josette VENTRE - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Gérard CHENOZ représenté par Michèle EMERY - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique DELOURS représenté par Guy PONTOUS - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLOT - Arlette FRUCTUS représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Albert GUIGUI représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Laurent LAVIE représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Marcel GRELY - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Claudette MOMPRIVE représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Carine ROGER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille BENEDETTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Nouriat DJAMBAE - Yann FARINA - Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGODIS - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Cédric URIOS - Martine VASSAL.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 005-1469/15/CC

■ Demande d'ouverture d'enquête parcellaire nécessaire à la réalisation de la desserte sanitaire et pluviale la Grave / les Médecins à Marseille 13ème arrondissement.

DUFSV 15/13908/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin d'améliorer la situation des quartiers de la Grave et des Médecins et de permettre leur développement, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole conduit un projet de desserte sanitaire et pluviale au titre de ces compétences propres.

Par délibération du 28 juin 2008, le Conseil de Communauté a approuvé la déclaration de projet de l'opération de desserte sanitaire et pluviale de la Grave et des Médecins.

Par arrêté du 8 octobre 2008, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a déclaré d'utilité publique au bénéfice de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole les travaux nécessaires à la réalisation de la desserte sanitaire et pluviale de la Grave / les Médecins.

Cet arrêté a été prorogé par arrêté n° 2013-45 du 30 août 2013, les acquisitions foncières à l'amiable n'étant pas terminées. Cette opération de desserte sanitaire et pluviale a été reconduite à l'identique par rapport à la déclaration d'utilité publique initiale. En effet son objet et la définition du périmètre demeurent inchangés.

Aussi, il est nécessaire que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'assure de la maîtrise foncière des terrains utiles à cette opération par voie amiable ou par voie d'expropriation et que soit approuvée à cet effet, l'ouverture de l'enquête parcellaire nécessaire à la réalisation de la desserte sanitaire et pluviale la Grave / les Médecins parallèlement à l'engagement des négociations amiables avec les propriétaires riverains concernés.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DPEA/8/377/B du 11 octobre 2002 du bureau de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant les modalités d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des dessertes sanitaires et pluviales sur le territoire de la commune de Marseille ;
- La délibération AGER 003-469/08/CC du 28 juin 2008 approuvant la déclaration de projet de la desserte sanitaire et pluviale la Grave / les Médecins ;
- L'arrêté préfectoral du 8 octobre 2008 déclarant d'utilité publique sur le territoire de Marseille les travaux nécessaires à la réalisation de la desserte sanitaire et pluviale de la Grave /les Médecins ;

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

- La délibération AGER 011-418/13/CC du 28/06/2013, approuvant le prorogation de l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2008 déclarant d'utilité publique.
- L'arrêté préfectoral de prorogation n°2013-45 du 30 août 2013.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'ouverture de l'enquête parcellaire au bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole permettra d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de la desserte sanitaire et pluviale la Grave /les Médecins ;
- Que parallèlement, il est nécessaire d'engager toutes démarches et négociations en vue d'obtenir par voie amiable la maîtrise foncière des terrains impactés par le tracé du projet.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'ouverture de l'enquête parcellaire nécessaire à la réalisation de la desserte sanitaire et pluviale la Grave / les Médecins à Marseille 13^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête parcellaire prévue par le code de l'Expropriation.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement de la procédure et à la constitution du dossier.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Équipements Communautaires
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015**